



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 26 janvier 2026,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-21 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,
VU la prolongation du PLH jusqu'en 2027 adopté par le Conseil métropolitain du 06 octobre 2025,
VU la délibération du Bureau du 21 mai 2024 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et la convention du 11 décembre 2024 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah),
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 16 juin 2025,
VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2026,
VU les montants de travaux subventionnables qui s'élèvent à 55 776 €,
VU la participation de l'Anah qui s'élève à 50 398 €,
VU les demandes transmises par l'Anah concernant le soutien à un logement du parc privé,

DECIDE d'accorder une subvention globale de 3 500 €, dont les montants sont détaillés dans le tableau joint en annexe,

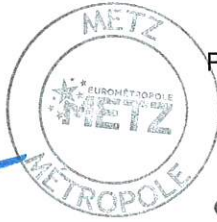
AFFECTE 3 500 € sur l'Autorisation de Programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

NDP 25

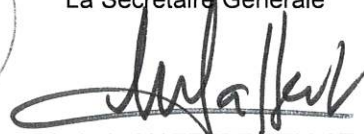
Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES SOUTENUES PAR L'ANAH
OPAH RU- RECAPITULATIF GLOBAL

Nom Propriétaire	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Eurométropole de Metz	Type de demandeur
XXX	XXX	Ars-sur-Moselle	Énergie	Isolation thermique intérieure Isolation des combles Ventilation Pompe à chaleur Air / Air Chauffe-eau thermodynamique	1	55 776 €	50 398 €	3 500 €	3 500 €	Propriétaire occupant
					1	55 776 €	50 398 €	3 500 €	3 500 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20260126-2026-01-BD21-DE

Numéro de l'acte : 2026-01-BD21
Date de décision : lundi 26 janvier 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260126-2026-01-BD21-DE
Document principal : 99_DE-21.pdf

Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 14:58	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 14:58	En cours de transmission	
29/01/26 14:59	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:05	Accusé de réception reçu	